





DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

## Bureau de l'utilité publique et de l'environnement

Dossier nº 0005801044-AENV

Arrêté du DEC. 200 rescrivant l'ouverture d'une enquête publique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

Demande d'autorisation environnementale déposée par la société par actions simplifiée DS SMITH PAPER ROUEN, relative à la modification du périmètre du plan d'épandage des boues générées par la papeterie située à Saint-Étienne-du-Rouvray (76800)

> Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime, Chevalier de la Légion d'honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

> > Le préfet de l'Eure Chevalier de la Légion d'honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

## Le préfet de l'Orne Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- Vu le code de l'environnement ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du 12 janvier 2022 nommant M. Sébastien JALLET, préfet de l'Orne ;
- Vu le décret du Président de la République du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu le décret du 31 octobre 2024 nommant M. Charles GIUSTI, préfet de l'Eure ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 31 mai 2018 autorisant la valorisation agricole de boues issues de la station d'épuration de la société DS Smith Paper Rouen (ex-Europac);
- Vu l'arrêté préfectoral du 15 avril 2024 portant délégation de signature à M. Yohan BLONDEL, secrétaire général de la préfecture de l'Orne ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° DCAT-SJIPE-2024-92 du 18 novembre 2024 portant délégation de signature à M. Alaric MALVES, secrétaire général de la préfecture de l'Eure ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 24-076 du 9 décembre 2024 portant délégation de signature à M. Zoheir BOUAOUICHE, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime, souspréfet de Rouen;

Préfecture de la Seine-Maritime 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX Standard : 02 32 76 50 00

- Vu le dossier de demande d'autorisation environnementale déposé le 23 janvier 2024 par la société DS Smith Paper Rouen, dont le siège social se situe rue Désiré Granet à Saint-Étienne-du-Rouvray (76800), relative à la mise à jour du périmètre du plan d'épandage des boues générées par la papeterie située dans la même commune ;
- Vu la consultation administrative;
- Vu le rapport de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie du 13 novembre 2024 déclarant le dossier de demande d'autorisation environnemental complet et régulier;
- Vu la décision n° E24000065/76 du 28 novembre 2024 du tribunal administratif de Rouen désignant le commissaire enquêteur ;

Sur proposition des secrétaires généraux des préfectures de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne,

## ARRÊTENT

## Article 1er

Une enquête publique de 32 jours consécutifs est ouverte du lundi 27 janvier 2025 à 9h00 au jeudi 27 février 2025 à 17H30. Cette enquête publique porte sur une demande d'autorisation environnementale relative à la mise à jour du plan d'épandage des boues de la station d'épuration de la société DS Smith Paper Rouen, dont le siège social se situe Rue Désiré Granet, 76800 Saint-Étienne-du-Rouvray.

L'enquête publique est inter-préfectorale et concerne les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne.

Le préfet de la Seine-Maritime est coordonnateur de cette enquête.

Le site est soumis à autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, notamment au titre de la rubrique n°3610 « Fabrication, dans des installations industrielles, de papier ou carton, avec une capacité de production supérieure à 20 tonnes par jour »

Le projet correspond à une modification et une extension du plan d'épandage déjà autorisé par arrêté du 31 mai 2018.

Les autorités compétentes pour prendre la décision à l'issue de l'enquête publique sont le préfet de la Seine-Maritime, le préfet de l'Eure et le préfet de l'Orne. La demande peut faire l'objet d'un arrêté modificatif des prescriptions techniques de l'arrêté du 31 mai 2018 ou d'un arrêté préfectoral de refus.

Toutes informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès de Mme Manuelle DELAFOSSE, responsable qualité sécurité environnement, DS Smith Paper Rouen manuelle.delafosse@dssmith.com

M. Bernard POQUET, retraité du ministère de la Défense nationale, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Mme Mireille AUGÉ, inspectrice retraitée de l'Éducation nationale, est désignée en qualité de suppléante au commissaire enquêteur.

Les observations et propositions du public reçues par voie dématérialisée sont consultables pendant la durée de l'enquête sur le site internet dédié :

# https://www.registre-numerique.fr/dssmithepandage762761-seine-maritime

Les dépositions peuvent se faire pendant toute la durée de l'enquête de manière anonyme ou non. En cas de déposition non anonyme, le public est informé que les données sont susceptibles d'être mises en ligne avec le rapport d'enquête publique.

## Article 4

Un avis faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique est publié, quinze jours au moins avant la date d'ouverture et dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département.

Cet avis est affiché dans les communes visées en annexe du présent arrêté au moins quinze jours avant le début de l'enquête publique et ce, jusqu'à la clôture de celle-ci.

Le porteur de projet procède, dans les mêmes conditions de délai et de durée à l'affichage du même avis sur le ou les lieux prévus pour la réalisation de son projet. Ces affiches doivent être visibles et lisibles de la voie publique

#### Article 5

À l'expiration du délai d'enquête, les registres sont clos par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur communique dans un délai de huit jours au responsable du projet les observations écrites et orales consignées dans un Procès-verbal de synthèse. Celui-ci dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations sous la forme d'un mémoire en réponse.

Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmet son rapport et ses conclusions motivées, consignés dans une présentation séparée, accompagnés des registres d'enquête et des pièces annexées au préfet de la Seine-Maritime. Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif de Rouen.

#### Article 6

Le préfet de la Seine-Maritime adresse, dès réception du dossier, copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur au responsable du projet, ainsi qu'aux maires des communes concernées pour y être tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Pendant le même délai, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur sont consultables à la préfecture de la Seine-Maritime - Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau des procédures publiques, ainsi que sur le site internet de la préfecture <u>www.seine-maritime.gouv.fr</u> - rubrique environnement et prévention des risques.

## Article 7

Les conseils municipaux de toutes les communes mentionnées en annexe du présent arrêté sont appelés à donner leur avis sur le projet dès le début de la phase d'enquête publique. Ne pourront être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête publique.

### Article 2

Pendant la durée de l'enquête, le dossier complet de demande d'autorisation environnementale, comprenant la modification du plan d'épandage, est consultable en version papier, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public en mairie de Saint-Étienne-du-Rouvray, place de la Libération 76800 Saint-Étienne-du-Rouvray, siège de l'enquête, et dans les mairies citées à l'article 3, lieux de permanence.

Le dossier est aussi consultable gratuitement sur poste informatique au Bureau de l'utilité publique et de l'environnement de la préfecture de la Seine-Maritime, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public, et après avoir demandé au préalable un rendez-vous à l'adresse suivante: pref-icpe@seine-maritime.gouv.fr en précisant en objet « demande de rendez-vous pour dossier d'enquête DS Smith Paper Rouen » ou en téléphonant au 02 32 76 53 83 ou 02 32 76 52 49.

Le dossier, en version numérique est adressé à chaque maire des 261 communes concernées par le plan d'épandage. La liste des communes est consultable en annexe du présent arrêté.

Le dossier complet d'enquête publique et l'avis sont publiés sur le site internet de la préfecture <u>www.seine-maritime.gouv.fr</u> (rubriques Actions de l'État – Environnement et prévention des risques – Enquêtes publiques et consultations du public – Enquêtes publiques – Installations classées pour la protection de l'environnement – Saint-Étienne-du-Rouvray – épandage DS Smith Paper Rouen, ainsi qu'à l'adresse suivante :

# https://www.registre-numerique.fr/dssmithepandage762761-seine-maritime

Il est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

# Les contributions peuvent être déposées pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante : https://www.registre-numerique.fr/dssmithepandage762761-seine-maritime
- sur les registres papier mis à disposition du public dans les onze mairies faisant l'objet d'une permanence du commissaire enquêteur citées à l'article 3;
- par courrier électronique à : dssmithepandage762761-seine-maritime@mail.registre-numerique.fr
- par courrier postal en mairie de Saint-Étienne-du-Rouvray, place de la Libération 76800, siège de l'enquête, en précisant que ce dernier est adressé à "Monsieur le commissaire enquêteur épandage DS Smith Paper Rouen"

#### Article 3

Le commissaire enquêteur assure douze permanences afin de recevoir les contributions du public aux lieux, jours et heures suivants :

Saint-Étienne-du-Rouvray
La Neuville-Chant-d'Oisel
Mesnils-sur-Iton
La Haye-Saint-Sylvestre
La Goulafrière
Acon
Bourg-Achard
Pacy-sur-Eure
Echauffour
Charencey
Vieux-Manoir
Saint-Étienne-du-Rouvray

place de la Libération - 76800 2167 rue des Andelys - 76520 51 rue Sylvain Lagescarde - 27240 43 place de la Mairie - 27330 Place de la Mairie - 27390 8 rue de la Mairie - 27570 Place de la Mairie - 27310 Place René Tomasini - 27120 7 Grande-rue - 61370 1 place Pompidou - 61190 67 route de Buchy - 76750 place de la Libération - 76800

lundi 27 janvier 2025 de 9h00 à 12h00 lundi 27 janvier 2025 de 14h00 à 17h00 jeudi 30 janvier 2025 de 9h00 à 12h00 jeudi 30 janvier 2025 de 17h00 à 19h00 mercredi 5 février 2025 de 9h00 à 12h00 mercredi 5 février 2025 de 16h00 à 19h00 samedi 8 février 2025 de 9h00 à 12h00 samedi 15 février 2025 de 9h00 à 12h00 vendredi 21 février 2025 de 9h00 à 12h00 vendredi 21 février 2025 de 14h00 à 17h00 mardi 25 février 2025 de 13h00 à 16h00 jeudi 27 février 2025 de 14h30 à 17h30

## Article 8

Le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime, le secrétaire général de la préfecture de l'Eure, le secrétaire général de la préfecture de l'Orne, les maires des communes concernées, le commissaire enquêteur et le responsable du projet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée.

Rouen, le

18 nec. 2024

Pour le préfet de la Seine-Maritime le secrétaire général,

Zoheir BOUAOUICHE

Pour le préfet de l'Eure et par délégation, le secrétaire général,

Pour le préfet de l'Orne et par délégation, le secrétaire général,

Alaric MALVES

Yohan BLONDEL

# Annexe à l'arrêté d'ouverture d'enquête publique relative à la demande de modification du périmètre du plan d'épandage des boues générées par la papeterie de la société DS Smith Paper Rouen située à Saint-Étienne-du-Rouvray

# Liste des communes du département de la Seine-Maritime

AUZOUVILLE-SUR-RY

BOOS CAILLY CLÈRES

CROISY-SUR-ANDELLE ELBEUF-SUR-ANDELLE FRESNE-LE-PLAN

GOUY LA LONDE

LA NEUVILLE-CHANT-D'OISEL

LA RUE-SAINT-PIERRE

LONGUERUE

MARTAINVILLE-ÉPREVILLE

MESNIL-RAOUL, MONT-CAUVAIRE

QUÉVREVILLE-LA-POTERIE SAINT-ANDRÉ-SUR-CAILLY SAINT-DENIS-LE-THIBOULT SAINT-GERMAIN-SOUS-CAILLY

VIEUX-MANOIR

**YMARE** 

# Liste des communes du département de l'Orne

BEAUFAI BEAULIEU CHANDAI

CHARENCEY CHAUMONT

CISAI-SAINT-AUBIN

CRULAI ÉCHAUFFOUR

FAY IRAI L'AIGLE

LA FERTÉ-EN-OUCHE LA GONFRIERE

LA TRINITÉ-DES-LAITIERS

LE SAP-ANDRÉ LES ASPRES MAHÉRU

**NEUVILLE-SUR-TOUQUES** 

ORGÈRES PLANCHES

RAI

SAINT GERMAIN-D'AUNAY SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT

SAINT-EVROULT-NOTRE-DAME-DU-BOIS

SAINT-GERMAIN-D'AUNAY SAINT-MARTIN-D'ÉCUBLEI SAINT-MICHEL-TUBOEUF SAINT-NICOLAS-DE-SOMMAIRE

SAINT-OUEN-SUR-ITON SAINT-PIERRE-DES-LOGES SAINT-SULPICE-SUR-RISLE

SAINT-SYMPHORIEN-DES-BRUYÈRES SAINTE-GAUBURGE-SAINTE-COLOMBE

SAP-EN-AUGE

TOUROUVRE-AU-PERCHE

# Liste des communes du département de l'Eure

ACLOU

ACON ALIZAY

APPEVILLE-ANNEBAULT BARNEVILLE-SUR-SEINE

BERNAY BEUZEVILLE BÉZU-LA-FORÊT

BOIS-NORMAND-PRÈS-LYRE BOISSET-LES-PRÉVANCHES

BOISSEY-LE-CHÂTEL BOISSY-LAMBERVILLE BONNEVILLE-APTOT

BOSGOUET
BOSROBERT
BOSROUMOIS
BOULLEVILLE
BOUQUETOT

**BOURG-ACHARD** 

**BOURNEVILLE-SAINTE-CROIX** 

BOURTH
BRAY
BRESTOT
BRETAGNOLLES
BRETEUIL
BREUILPONT
BREUX-\$UR-AVRE

BRIONNE BUEIL

CAILLOUET-ORGEVILLE
CAORCHES-SAINT-NICOLAS

CAPELLE-LES-GRANDS

CESSEVILLE CHAIGNES CHAMBOIS CHAMBORD

## Liste des communes du département de l'Eure (suite)

CHAMPIGNY-LA-FUTELAYE
CHAVIGNY-BAILLEUL
COLLANDRES-OUINCARNON

COLLETOT
COMBON
COUDRES
COURBÉPINE
CRASVILLE
CRESTOT

CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE

CROISY-SUR-EURE CROSVILLE-LA-VIEILLE DAUBEUF-LA-CAMPAGNE

**DOUAINS** 

DOUVILLE-SUR-ANDELLE

DROISY DRUCOURT ÉCAQUELON ECQUETOT ÉPAIGNES ÉPÉGARD

ÉPREVILLE-PRÈS-LE-NEUBOURG

ÉTRÉVILLE ETURQUERAYE

FATOUVILLE-GRESTAIN

FLANCOURT-CRESCY-EN-ROUMOIS

FOLLEVILLE FONTAINE-L'ABBÉ FORT-MOVILLE FOUCRAINVILLE FRENELLES-EN-VEXIN

GRAND-BOURGTHEROULDE

GRAND-CAMP GROSSOEUVRE HAUVILLE HECOURT HECTOMARE

HONGUEMARE-GUENOUVILLE

HOULBEC-COCHEREL

**IGOVILLE** 

ILLEVILLE-SUR-MONTFORT

ILLIERS-L'ÉVÊQUE

IVILLE JUIGNETTES JUMELLES LA BOISSIÈRE

LA CHAPELLE-GAUTHIER
LA CHAPELLE-HARENG
LA COUTURE-BOUSSEY
LA GOULAFRIÈRE
LA HAYE-AUBRÉE
LA HAYE-DE-ROUTOT
LA HAYE-DU-THEIL
LA HAYE-MALHERBE

LA HAYE-SAINT-SYLVESTRE

LA NEUVE-LYRE
LA NEUVILLE-DU-BOSC
LA NOE-POULAIN
LA POTERIE-MATHIEU
LA TRINITÉ-DE-RÉVILLE

LA TRINITÉ-DE-THOUBERVILLE

LE BEC-HELLOUIN LE BOSC-DU-THEIL

LE LANDIN
LE NEUBOURG
LE PERREY
LE PLANQUAY
LE PLESSIS-HEBERT
LE THUIT-DE-L'OISON
LE TREMBLAY-OMONVILLE

LE TRONCQ LE VAL-DORÉ LES AUTHIEUX LES BARILS LES BOTTEREAUX

LES MONTS-DU-ROUMOIS

LETTEGUIVES LIEUREY LIGNEROLLES

MALLEVILLE-SUR-LE-BEC

MANDEVILLE MARBEUF MARBOIS MARTAGNY MÉLICOURT

MESNIL-EN-OUCHE MESNIL-ROUSSET MESNILS-SUR-ITON

MOISVILLE

MONTREUIL-L'ARGILLÉ MORAINVILLE-JOUVEAUX NEAUFLES-AUVERGNY NOGENT-LE-SEC

NOTES DAME D

NOTRE-DAME-DU-HAMEL

PACY-SUR-EURE

PERRIERS-SUR-ANDELLE

PERRUEL PISEUX PÎTRES PLAINVILLE PLASNES

PONT-SAINT-PIERRE

**PULLAY** 

QUILLEBEUF-SUR-SEINE ROMILLY-SUR-ANDELLE ROSAY-SUR-LIEURE ROUGEMONTIERS

ROUTOT

SAINT-AGNAN-DE-CERNIÈRES
SAINT-ANDRÉ-DE-L'EURE
SAINT-AUBIN-D'ÉCROSVILLE
SAINT-AUBIN-DE-SCELLON
SAINT-AUBIN-DU-THENNEY
SAINT-AUBIN-SUR-QUILLEBEUF
SAINT-CHRISTOPHE-SUR-AVRE
SAINT-CHRISTOPHE-SUR-CONDÉ
SAINT-DENIS-D'AUGERONS
SAINT-DENIS-DES-MONTS

SAINT-ÉLOI-DE-FOURQUES
SAINT-ÉTIENNE-L'ALLIER
SAINT-GEORGES-DU-VIÈVRE
SAINT-GERMAIN-LA-CAMPAGNE

# Liste des communes du département de l'Eure (suite)

SAINT-GRÉGOIRE-DU-VIÈVRE SAINT-LAURENT-DU-TENCEMENT SAINT-LÉGER-DU-GENNETEY SAINT-MARDS-DE-BLACARVILLE SAINT-MARDS-DE-FRESNE

SAINT-MARDS-DE-FRESNE SAINT-MARTIN-DU-TILLEUL SAINT-MESLIN-DU-BOSC

SAINT-OUEN-DE-THOUBERVILLE SAINT-OUEN-DU-TILLEUL

SAINT-PAUL-DE-FOURQUES SAINT-PHILBERT-SUR-BOISSEY SAINT-PHILBERT-SUR-RISLE SAINT-PIERRE-DE-CERNIÈRES

SAINT-PIERRE-DES-IFS

SAINT-SIMÉON SAINT-SYMPHORIEN

SAINT-VICTOR-DE-CHRÉTIENVILLE

SAINT-VINCENT-DES-BOIS SAINT-VINCENT-DU-BOULAY

SAINTE-COLOMBE-LA-COMMANDERIE

SAINTE-MARIE-D'ATTEZ

SAINTE-OPPORTUNE-DU-BOSC

SEBECOURT SELLES

SEREZ SERQUIGNY SURTAUVILLE

SURVILLE TERRES-DE-BORD

THÉNOUVILLE THIBERVILLE THIBOUVILLE THIERVILLE TOCQUEVILLE

TREIS-SANTS-EN-OUCHE

TRIQUEVILLE

TROUVILLE-LA-HAULE

VALLETOT VASCOEUIL

VERNEUIL-D'AVRE-ET-D'ITON

VERNEUSSES VILLEGATS

VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG VILLERS-EN-DÉSOEUVRE

VITOT

VOISCREVILLE VRAIVILLE